

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017010255	08/02/2017

Référence de la décision : A/MC/2017-02-091

Certificat de sécurité de DB Cargo Italia S.r.l - partie B (renouvellement)

A été renouvelé, à la demande de DB Cargo Italia S.r.l, un certificat de sécurité partie B afin de pouvoir continuer d'assurer des services de transport de fret, y compris de marchandises dangereuses, sur la section frontière du réseau ferré national entre la frontière italienne et la gare de Modane

En application des dispositions de l'article 4-2 de l'arrêté du 14 avril 2008 modifié relatif au certificat de sécurité requis en matière ferroviaire, la durée de validité de cette partie B est identique à celle du certificat de sécurité délivré par l'ANSF. La date de fin de validité est donc fixée au 9 janvier 2018.